

Termes de référence pour une évaluation externe finale du
projet TUN/00/002/01/99

« Amélioration des conditions de vie et de l'environnement
dans les zones limitrophes aux parcs nationaux »

I. Le projet

1. Problématique et justification du projet

La pauvreté actuelle qui caractérise la situation autour des parcs et qui menace toutes les actions de conservation de l'environnement est un problème majeur ayant mené à l'exécution de ce projet. L'exemple du parc d'El Feidja, retenu comme zone pilote avant la généralisation des actions dans d'autres parcs nationaux, démontre cette situation de pauvreté qui entoure une grande richesse environnementale.

Le parc d'El Feidja se trouve dans la délégation de Ghardimaou, dans le Gouvernorat de Jendouba. Créé en 1990, il se situe dans une zone montagneuse, enclavée et frontalière avec l'Algérie.

La population, composée d'environ 400 familles, est répartie dans de petits douars isolés et précaires. Les différents projets et actions mis en oeuvre et en cours d'exécution ont été recensés dans cette zone, et ce, pour pouvoir identifier le potentiel de développement existant et pour déterminer la zone d'intervention pilote.

La situation qui prévaut est la suivante :

- Au sein du parc d'El Feidja, 26 familles sont encadrées par le comité du parc. Les parcelles de terrain sont entourées de clôtures réalisées dans le cadre du projet pilote de développement des forêts. 1500 arbres ont été plantés par les populations et 6 ha d'exploitation ont été aménagés, en plus de 3 ha de parcours collectifs. Les remarques les plus importantes relatives à la situation au sein du parc concernent essentiellement l'encadrement rapproché réalisé par les responsables du CRDA de Jendouba et le rôle actif joué par les autorités locales et régionales dans la recherche de solutions au problème foncier, et ce, pour permettre aux populations de se sentir en situation stable et de s'investir davantage dans l'amélioration de leurs conditions de vie.
- Dans la zone limitrophe du parc à Aïn Ouechtata, formée par El Aoun (au Sud-Est du parc), Rhaiem (à l'Ouest), Chhaied, Batha et Mouajen (Nord-Ouest), où vivent presque 370 familles, on enregistre les projets de développement suivants :

- Le projet du Fonds National de Solidarité 26 -26, qui concerne les activités génératrices de revenus et consiste à appuyer les populations pour développer l'élevage bovin.
- Le projet de développement forestier, exécuté au sein et autour du parc. Il concerne essentiellement l'élevage de nouvelles races plus rentables et les activités génératrices de revenus (apiculture, artisanat, ...).

Ces deux projets ont contribué au développement de la zone, mais ont ciblé davantage l'environnement physique par rapport à l'environnement humain. Les activités génératrices de revenus qui ont un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des familles ont rencontré des difficultés importantes. En effet, l'apiculture souffre du manque d'encadrement technique et de l'absence de qualification et de tradition en la matière. L'artisanat est un secteur qui n'a pas de tradition dans la zone. L'élevage est concentré autour de races qui ne sont pas très rentables et, de plus, nuisibles à l'environnement.

Toutes ces considérations nécessitent un effort accru dans le domaine, en ciblant la formation professionnelle, l'encadrement technique, la promotion du marché et la vulgarisation d'une culture entrepreneuriale du travail. L'expérience pilote menée dans le douar de l'Aoun a donc visé en premier lieu la promotion de l'entrepreneuriat qui pourrait engendrer une dynamique d'auto-développement dans la région, d'où l'importance de l'approche à suivre, des outils participatifs et des résultats à atteindre.

En plus de la rentabilisation des actions entamées, le projet se justifie également par la nécessité d'appuyer les populations pour aplanir les difficultés rencontrées. L'analyse de la situation des familles au sein de la zone a permis d'identifier d'importantes difficultés dont :

- Û Le problème foncier, qui entrave toutes les possibilités d'amélioration de l'habitat et qui crée une situation d'instabilité dans la zone.
- Û Le problème de l'eau, qui contraint les femmes à aller à des points d'eau éloignés de leur domicile (à 2 km du douar).
- Û Les difficultés d'approvisionnement en bois, qui soumettent les femmes à de s travaux pénibles et contraignants.
- Û Le manque d'esprit entrepreneurial et l'impact négatif de l'échec de quelques micro -projets de développement et des difficultés rencontrées par la coopérative.
- Û La mentalité d'assistance et l'attente de l'intervention de s pouvoirs publics, qui entravent toute possibilité d'une auto -prise en charge de la population.

Par ailleurs, outre l'objectif de réduction de la pauvreté dans et autour du parc, le projet se justifie également par une problématique de coordination institutionnelle. Traditionnellement, la gestion des parcs nationaux est confiée aux départements spécialisés du Ministère de l'Agriculture (Direction Générale des Forêts, Commissariats Régionaux,...). Avec la création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), puis du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT) actuellement devenu le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, une certaine confusion est apparue dans la détermination des responsabilités et des champs d'action.

Afin de dépasser cette confusion, il s'avère nécessaire de mettre en place un système de coordination entre les différents intervenants, aussi bien gouvernementaux que régionaux et associatifs. Le développement et la mise en place de ce système sont considérés comme l'un des objectifs prioritaires de ce projet.

2. Objectif de développement

L'amélioration des conditions socio-économiques des populations vivant à l'intérieur et dans les zones limitrophes au parc national pour les concilier avec leur environnement est l'objectif essentiel du projet.

Pour atteindre cet objectif fondamental, deux objectifs immédiats sont identifiés : la mise en place d'une nouvelle approche de coordination des actions entre les différents intervenants, et la promotion d'activités de lutte contre la pauvreté, respectueuses de l'environnement, dans un parc pilote.

Objectif immédiat 1 : promouvoir un système de coordination entre les différents intervenants dans la protection, la sauvegarde et la gestion des parcs nationaux.

Produit 1.1 : un diagnostic et une analyse des responsabilités de chaque intervenant en matière de protection et de gestion des parcs nationaux.

Produit 1.2 : un système de coordination opérationnel approuvé et adopté par les différents intervenants.

Objectif immédiat 2 : promouvoir une approche participative de traitement actif de la pauvreté et de promotion des activités génératrices de revenus dans le parc pilote d'El Feidja.

Produit 2.1 : une identification participative des besoins et des potentialités, et une stratégie élaborée sur la base d'une concertation et d'une coordination entre les bénéficiaires, les associations et les structures nationales de gestion.

Produit 2.2 : des conditions de vie améliorées et un environnement favorable à la promotion d'activités génératrices de revenus dans un cadre de gestion durable.

3. Situation escomptée à la fin du projet

Les zones d'intervention retenues par le projet devraient s'intégrer dans le cadre d'un programme local de développement intégré à la base, de renforcement des services, d'encadrement administratif, social, sanitaire et culturel, et de développement du tissu productif par la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus. Toutes les composantes devraient cibler la protection de l'environnement et la durabilité du développement.

Les projets de développement local proposés viseront les situations escomptées suivantes :

- 1) Le développement d'une approche participative et des moyens d'organisation de la population autour des propositions et des actions concrètes de développement économique et social. Le renforcement des initiatives des populations et des acteurs locaux aura un impact favorable sur la promotion d'une mentalité entrepreneuriale. Le comité de quartier dans la zone urbaine et l'organisation en douar et en grande famille dans la zone rurale pourraient former une base pour ces activités participatives. Les AFIC (Associations Forestières d'Intérêt Collectif), créées dans les zones forestières et organisées selon un dispositif juridique important, favoriseraient la réalisation de cet objectif. De même, l'application de la méthode de formation en gestion à la base permettrait un meilleur travail avec les populations dans la conception, la gestion et l'évaluation des projets.
- 2) La création d'associations locales et la mise en place d'un partenariat entre les ONG nationales et les structures locales. L'appui aux associations par la formation en gestion stratégique et en élaboration et suivi des projets permettrait de renforcer la capacité locale des acteurs.
- 3) La promotion des activités génératrices de revenus et des activités relatives à la valorisation des ressources naturelles, et ce, en ciblant trois actions :
 - Le développement des activités agricoles par l'utilisation, selon un cahier des charges, des terres aménagées et la création d'activités génératrices de revenus à base agricole en conciliation avec l'environnement. Les micro-projets devraient permettre de promouvoir les activités qui favorisent le développement durable et valorisent les plantes et les autres richesses naturelles.
 - La promotion des métiers d'artisanat, de service, de tourisme et dans le domaine agroalimentaire pour lutter contre la pauvreté, tout en assurant l'organisation de l'exploitation durable des ressources naturelles.
 - Le développement de l'accueil au sein du parc, par des activités de service, de promotion de l'artisanat, et de renforcement de l'information et de l'éducation environnementale.
- 4) La mise en place d'un appui financier par un mécanisme de micro-financements capable d'instaurer un système rentable, souple et peu coûteux de promotion de micro-projets. L'utilisation des services d'une ONG locale et des associations existantes pourrait favoriser cette orientation. Le couplage de l'appui financier avec l'intervention de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) accorderait à ce système une plus grande crédibilité.

4. Bénéficiaires cibles

Les micro-projets de développement vont bénéficier essentiellement aux populations vivant à l'intérieur d'El Feidja et dans une zone de 5 km autour de ce parc.

En ce qui concerne les activités génératrices de revenus dans et autour du parc, on estime qu'environ 62 bénéficiaires seront concernés par les activités de promotion des petits projets qui mettent en relief la valorisation des ressources naturelles du parc (extraits de parfum, bois, apiculture,...).

Pour les 400 familles habitant la zone, elles seront concernées par les activités d'organisation des populations, de sensibilisation et d'information environnementale, sociaux-sanitaire et d'auto-gestion de la zone.

Enfin, les projets de revalorisation de l'élevage, en choisissant des créneaux qui ne sont pas nuisibles à l'environnement et qui sont plus rentables aux éleveurs, devraient bénéficier à 15 jeunes promoteurs et les activités de l'apiculture à 20 autres.

Le MEDD a été nommé agence d'exécution du projet.

Le budget du projet financé par le PNUD s'élève à 200,000 US\$. Quant à la contribution nationale, elle est de 360,000 US\$.

II. L'évaluation

1. Objectifs de l'évaluation finale

Conformément aux procédures du PNUD, une évaluation externe doit être menée à la fin du projet. En se basant sur les rapports, le document de projet, les visites de terrain, les entretiens avec les bénéficiaires et les responsables de la mise en œuvre du projet, la mission d'évaluation devra comparer, analyser et évaluer les objectifs atteints et les résultats obtenus par rapport au document de projet en termes technique et financier, et devra expliquer les écarts constatés.

L'évaluation devra se dérouler sur trois niveaux économique, technique et social.

Evaluation économique : analyse économique et financière, notamment

- Le coût des infrastructures et des équipements,
- Le coût des aspects sociaux et de la formation des bénéficiaires,
- Les emplois permanents créés,
- L'amélioration des revenus,
- La diversification des productions,
- Les activités génératrices de revenus,
- Autres.

Evaluation technique et environnementale : analyse de l'impact des travaux réalisés, notamment sur :

- Les infrastructures et équipements,
- La protection forestière,
- La formation des bénéficiaires,
- L'étude et l'assistance technique,
- Autres.

Evaluation sociale, institutionnelle et organisationnelle :

- Evaluation de l'impact du projet sur la population concernée,
- Implication de la population dans le projet, en particulier les femmes et les jeunes,
- Organisation des bénéficiaires, sensibilisation et responsabilisation,
- Organisation institutionnelle,
- Autres.

La mission s'attachera dans ses analyses et ses recommandations à prendre en compte les critères suivants :

- **Pertinence** : l'évaluation portera sur la relation entre les problèmes existants et les objectifs du programme.
- **Efficience** : la mission s'attachera à évaluer la question « activités- résultats » en analysant l'efficacité avec laquelle ont été mises en œuvre les activités pour obtenir les résultats escomptés.
- **Impacts** : l'évaluation concernera les effets globaux du programme, au plan qualitatif et quantitatif, qu'ils soient positifs ou négatifs, prévus ou non.
- **Viabilité** : la mission prendra en compte les améliorations réelles des capacités et les réalisations durables à l'issue du projet.

Lors de l'évaluation, la mission utilisera, entre autre, des techniques favorisant la participation des bénéficiaires du projet.

Plus spécifiquement, la mission d'évaluation devra examiner les questions suivantes (liste non limitative) :

- Quels sont les problèmes éventuels liés à la conception initiale du projet (objectifs, stratégie, produits et activités) ?
- Dans quelle mesure les modalités d'exécution et de réalisation du projet ont fonctionné adéquatement ? Le projet a-t-il été bien géré sur le plan de l'efficacité et de l'efficience ? Quelles ont été la nature et l'étendue de la participation au projet de l'ensemble des parties prenantes ? Quelle a été la qualité de la communication entre les différentes parties ? Quels sont les points forts et les faiblesses du projet ?
- Avec quel succès le projet a-t-il utilisé les ressources à sa disposition dans la production des résultats visés ? Les intrants du projet ont-ils été adéquats sur le plan de la qualité et de la quantité au vu des produits obtenus ? Dans quelle mesure a-t-on fait appel aux compétences locales et aux technologies et ressources nationales ?
- Quel a été le rythme d'avancement du projet, sur les plans qualitatif et quantitatif, et du respect du calendrier ? Quels facteurs ont empêché ou facilité la réalisation des produits ? Dans quelle mesure les produits obtenus dans le cadre du projet ont-ils répondu aux besoins des bénéficiaires directs ? Sont-ils appropriés et de qualité ? Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont-ils adéquats ?
- Enseignements tirés et recommandations : quelles sont les principales leçons qui peuvent être tirées du projet et seraient susceptibles d'être généralisées ? Quels sont les aspects

du projet qui devraient être évités ou réalisés différemment à l'avenir dans un projet similaire ?

2. Produits attendus de l'évaluation

Un rapport préliminaire devra être soumis en 5 exemplaires. Sur la base de ce rapport, une réunion sera organisée en présence des parties concernées, au cours de laquelle l'expert exposera en détail les résultats de ses travaux.

Le rapport final d'évaluation, tenant compte des observations et commentaires des parties concernées, sera transmis en 5 exemplaires, dans les 15 jours suivant la soumission du rapport provisoire. Il devra être rédigé en langue française et structuré comme suit :

1. Résumé analytique (en anglais également)
2. Introduction
3. Conception du projet
4. Mise en œuvre du projet
5. Résultats du projet
6. Conclusions et recommandations (impacts, durabilité, enseignements tirés)
7. Annexes (termes de référence de la mission d'évaluation, CV des experts, liste des personnes rencontrées, liste des documents consultés, méthodologie utilisée pour l'évaluation, autres annexes techniques)

3. Profil de la mission d'évaluation

Pour la réalisation de cette évaluation, un consultant indépendant sera recruté :

Le consultant devra avoir au moins 10 années d'expérience en matière de gestion et d'évaluation de projets. Il/elle devra avoir des compétences solides pour l'analyse des bénéfices résultant des actions de développement rural et d'appui au développement. Il/elle devra donc posséder, dans la mesure du possible, une bonne expérience en milieu rural, notamment dans le domaine de l'approche participative. Une expérience avec les projets du PNUD est fortement souhaitée. Il/elle devra également maîtriser parfaitement le français et l'arabe et avoir une bonne connaissance de l'anglais.

En aucun cas, l'expert ne doit être lié ou associé aux organisations/ institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet, ni avoir participé à l'élaboration du document de projet ou aux activités du projet.

Un plan de travail de l'exercice d'évaluation sera préparé au démarrage de la mission. L'expert aura la responsabilité de coordonner les travaux de la mission d'évaluation jusqu'au rapport final, notamment (mais pas exclusivement) de l'organisation logistique de la mission d'évaluation. Il sera chargé de collecter la documentation pertinente, d'identifier les personnes clés à rencontrer et d'organiser les réunions et les déplacements sur le terrain, en collaboration

avec le directeur du projet. Il devra en outre aider à organiser et animer un atelier de restitution des résultats de l'évaluation finale.

4. Durée de la mission

Le consultant sera recruté par le bureau du PNUD/Tunis pour une durée totale de 30 jours de travail. Ses honoraires et frais de déplacement seront pris en charge par le projet.

Expert national : 30 jours

Date de démarrage : juillet 2005

Date limite de remise des rapports provisoires : août 2005

Atelier de restitution des résultats de l'évaluation finale : octobre 2005